Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 078-217802172-20240702-DEC24_060-AI

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N°24-060

ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE TERRAIN

Prise en application de la délibération 4 n°23/051 du Conseil municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 8,

Le Maire d'Épône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixations des tarifs correspondants.

Considérant la demande de concession funéraire effectuée par M[redacted] épouse [redacted] domiciliée [redacted] Epône afin d'y inhumer son époux, d'y être inhumée et inhumer ses ayants droits.

DECIDE

Article 1 : d'accorder la délivrance d'une concession familiale trentenaire-emplacement 1318 et 1791 du registre- dans le cimetière communal d'Epône au nom du mandant [redacted] pour une période allant du 04 juin 2024 au 03 juin 2054 pour un montant de 389 euros (trois cent quatre-vingt neufs).

Article 2 : de signer le contrat de concession afférent à la présente décision.

Article 3 : de dire que le règlement sera affecté au compte 70311

Article 4 : **de dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Concessionnaire,
- Service de la commune, régisseur de recettes et des archives
- Monsieur le préfet des Yvelines.
- Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 05 JUIL. 2024
Et publié/affiché le 05 JUIL. 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'EPONE N° 18[illegible] d'Epône (Yvelines)

Fait à Epône, le 02 juillet 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'EPONE N° 18[illegible] (Yvelines)